



PRO-A

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE

Mareyeurs-expéditeurs

Former

BÉNÉFICIEZ DE **SOLUTIONS** POUR ACCOMPAGNER LA **MONTÉE EN COMPÉTENCES** DE VOS SALARIÉS !

La reconversion ou promotion par alternance - Pro-A, un dispositif adapté pour :

- développer les compétences de vos salariés en lien avec les évolutions du marché ;
- qualifier les salariés à de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers ;
- former plutôt que recruter.

1 Bénéficiaires

Les salariés **titulaires au plus d'un Bac +2** et :

- en **contrat à durée indéterminée** (CDI) ;
- ou placés en **activité partielle** ;
- ou en **contrat unique d'insertion-CDI**.

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée !

2 Formations éligibles

Des formations en alternance permettant d'obtenir :

- une **certification professionnelle identifiée par votre branche professionnelle** comme répondant aux évolutions du marché (voir le détail p.2) ;
- le socle de connaissances et de compétences (**Certificat CléA** ou **CléA numérique**).



À noter :

Il est possible d'effectuer une Validation des acquis de l'expérience (VAE) en articulation ou non avec la formation pour réduire la durée du parcours de formation.

3

Démarches

Trois étapes pour mettre en œuvre la Pro-A :

1

vous identifiez, en lien avec le salarié, la formation appropriée à vos besoins dans la liste de votre branche ;

2

vous recherchez un organisme proposant cette formation sur votre territoire ou à distance ;

3

vous formalisez, avec l'appui d'Opco EP, le parcours Pro-A sur le formulaire Cerfa et adressez votre demande de financement à proa@opcoep.fr



Des outils pour vous accompagner à chacune de ces étapes :

- **Fiche dispositif Entreprise**
- **Fiche dispositif Salarié**
- **Formulaire Cerfa et Notice**
- **Fiche « Cerfa commenté »**
- **Critères de financement de votre branche professionnelle.**

Plus d'informations : opcoep.fr

Opco des Entreprises de Proximité, votre allié au quotidien.

4 Liste des certifications professionnelles

Votre branche professionnelle a identifié plusieurs parcours de formation certifiants répondant aux besoins d'évolution des compétences des salariés des entreprises et aux mutations du marché. **Ainsi, peuvent être financées dans le cadre de la Pro-A** les formations visant les certifications professionnelles suivantes :

LIBELLÉ DE LA CERTIFICATION	
CQP - Préparateur de commandes	BTS - Management commercial opérationnel
TP - Préparateur de commande en entrepôt	BTS - Conseil et commercialisation de solutions techniques
CQP - Agent logistique du secteur alimentaire	TP - Négociateur technico-commercial
BTS - Négociation et digitalisation de la relation client	Bac Pro - Métiers du commerce et de la vente
BTSA - Technico-commercial produits alimentaires et boissons	LP - Commerce et distribution
Bac Pro - Technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)	Titre - Responsable du développement commercial
Bac Pro - Vendeur conseil omnicanal	Titre - Chargé du développement commercial
LP - Commercialisation des produits alimentaires	LP - E-commerce et marketing numérique
Titre - Responsable commercial et marketing	Titre - Manager de la stratégie marketing
Titre - Responsable en développement commercial et marketing	CQP - Acheteur-vendeur Marée
CQP - Manager d'équipe commerciale en commerces de gros	BTS – Bioqualité
Titre - Manager du développement commercial	Titre - Responsable qualité sécurité environnement
LP - Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	CAP - Conducteur d'installations de production
LP - Industries agroalimentaires – gestion, production et valorisation	Bac Pro - Pilote de ligne de production
LP - Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie	CAP – Mareyage
CQP - Employé polyvalent des produits de la mer	Socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA)
CQP - Opérateur en préparation de commandes	Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (certificat CléA Numérique)
LP - Gestion des achats et des approvisionnements	

* en attente de renouvellement

5 Conditions de mise en œuvre

Durée du parcours Pro-A	<ul style="list-style-type: none"> Entre 6 et 12 mois en principe ; Jusqu'à 24 mois pour les salariés reconnus comme travailleurs handicapés ainsi que pour les salariés ayant une ancienneté supérieure à 10 ans pour des formations diplômantes d'une durée supérieure à 12 mois ; Jusqu'à 36 mois pour certains jeunes non qualifiés et bénéficiaires de minima sociaux.
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Entre 15 % et 25 % de la durée totale de Pro-A avec un minimum de 150 heures.
Possibilité de formation en partie hors temps de travail	La formation peut se dérouler pour tout ou partie en dehors du temps de travail à l'initiative du salarié ou de l'employeur avec accord écrit du salarié et dans la limite de 30 heures par an et par salarié (si convention de forfait en jours ou en heures sur l'année : limite fixée à 2 % du forfait).

NB : les durées minimales ne sont pas applicables à la VAE et aux formations visant «CléA» et «CléA numérique».

Plus d'informations :
opcoep.fr

OpcO des Entreprises de Proximité,
votre allié au quotidien.

 **PCO EP**
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité